

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 472** Subvention à la Société de l'Histoire du Protestantisme français (7e).

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.000 euros à la Société de l'Histoire du Protestantisme français ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français 54 rue des Saints Pères (7e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1870 (D00799 2012-04595 35701).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine".